

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL DES DELEGUES** **DU MARDI 13 DECEMBRE 2016.**

**Nous demandons aux délégués d'évoquer, avec leurs camarades, les différents points discutés lors de ce conseil. Grâce à ce compte rendu, les délégués pourront facilement, en heure de vie de classe par exemple, rapporter aux élèves de leur classe le déroulement de cette réunion fort importante pour la vie du collègue.**

Sont présents à ce conseil : Ph.Chamaillard, CPE ; A.Guisseppin, intendante, V.Mignon, principale adjointe ; J.L.Rablot, principal, M.Renou, stagiaire du collège Montaigne ainsi que les 56 délégués attendus.

**Ordre du jour** : les sujets abordés découlent des idées, des interrogations et des doléances des élèves abordées lors des réunions de préparation aux conseils de classe. Cependant, les cinq premiers sujets, ainsi que le dernier point, seront proposés par le CPE et l'Intendante.

Présentation des thèmes qui seront évoqués:

- Bilan des questionnaires de l'enquête menée par les délégués en juin 2016 et perspectives pour la rentrée 2017/18
- Travail sur le harcèlement à l'école
- Informations sur la nouvelle sonnerie et de nouveaux bancs
- Passage des agents dans les classes
- Le nouveau club « Ludothèque de Molière »
- Soucis avec les transports scolaires.
- Questions/avis sur le self service (service, nourriture, pichets et tables...) .
- Utilisation des téléphones portables sur la cour.
- Soucis avec les casiers à réparer.
- Le garage à bicyclettes.
- Nettoyage des toilettes garçons
- La collecte de bouchons au sein de notre collège.

## **Bilan des questionnaires de l'enquête menée par les délégués en juin 2016 et perspectives pour la rentrée 2017/18.**

Le CPE distribue à chaque représentant des élèves, mais aussi projette, le bilan du questionnaire réalisé par quelques délégués en juin 2017. Suite au retour de 58 % des questionnaires distribués à chaque délégué, les volontaires ont pu dresser un bilan de la fonction, pour l'année 2015/2016, sur le déroulement des élections, la formation proposée, le guide du délégué distribué et la fonction proprement dite.

Pour 2017/2018, selon les délégués de cette année, rien n'est vraiment à changer sur les élections, la formation et le livret. Les élèves aimeraient seulement avoir plus de temps avec les professeurs principaux pour préparer les élections mais le délai est court entre la rentrée et les élections : environ sept semaines. Ils souhaiteraient aussi une vidéo plus récente pour la formation ; mais pour l'instant, il n'en existe aucune autre... La page 25 du livret du délégué doit être refondée avec la distribution systématique, au début du conseil de classe, de la feuille « bilan général sur la classe » des enseignants.

Pour les délégués qui n'arrivent pas à se réunir, le CPE rappelle le droit de réunion qui est un droit peu pratiqué par les élèves car méconnu, depuis l'avènement des heures de vie de classe... Les délégués qui souhaitent se réunir en dehors des heures de cours (pendant une heure d'étude, entre 12 et 14h) peuvent en faire la demande auprès de la vie scolaire. Le CPE se doit de trouver une solution afin que la classe puisse se réunir dans une salle (avec la surveillance d'un AED si les délégués le suggèrent).

### **Travail sur le harcèlement à l'école.**

Le CPE présente aux élèves les documents écrits (trame de l'intervention des délégués en faveur de leurs camarades de classe, complétée de deux diapositives à projeter ) et évoque les trois films vidéos stockés sur une clef USB. Tous ces supports ont pour thème le harcèlement à l'école. Depuis trois années, plusieurs classes profitent, chaque année, de cette sensibilisation réalisée par leurs délégués. La première année, presque toutes les classes en ont profité ; puis, par la suite, seules les classes de 6° devaient suivre cette sensibilisation à destination des nouveaux élèves du collège. Toutefois, plusieurs délégués ont souhaité le faire avec leurs camarades de 5°, de 4° ou de 3°.

Ainsi, lors d'une vie de classe, les délégués ont la possibilité de projeter les diapositives et les trois films à leurs camarades, tout en s'aidant de la trame d'intervention rédigée par le CPE. Chaque délégué volontaire, peut emprunter la clef USB auprès de Philippe Chamillard afin de proposer les trois vidéos aux élèves. Après le départ du CPE en Février, la clef USB sera toujours disponible au bureau de ce dernier : une clef USB noire et bronze reliée à un porte-clefs en forme de soulier... Le tout accroché à côté de l'ordinateur du bureau.

Cette proposition est essentiellement à destination des classes de 6° puisqu'ils n'ont pu suivre cette formation l'an dernier. Les délégués des niveaux supérieurs peuvent aussi refaire cette intervention, s'ils le souhaitent...

Les délégués de 6° seront pris en charge par le CPE ultérieurement, afin de leur expliquer, plus précisément, le déroulement possible pour cette séance en faveur de leurs camarades.

### **Informations sur la nouvelle sonnerie et de nouveaux bancs.**

De nouveaux bancs vont être installés sur la cour autour des trois arbres proches du préau. Des travaux doivent être engagés afin de protéger les racines de ces arbres. Le Conseil Département du Maine et Loire en profitera pour installer ces bancs afin de satisfaire les élèves.

Le Principal souligne qu'il sera impossible d'installer de nouveaux bancs dans le hall ou dans les couloirs, faute de place ... Nous avons de plus en plus d'élèves dans les bâtiments, de plus en plus d'armoires de casiers au rez-de-chaussée et il serait insouciant, en terme de sécurité, de rajouter des bancs dans ces espaces de circulation.

Le changement de la sonnerie est toujours d'actualité mais la préparation du chantier prend plus de temps que prévu... Les mélodies ont été vues par M.Viennot et certains élèves ; celles qui seront sélectionnées le seront par les délégués comme cela a déjà été entériné. Il reste cependant un module à acheter afin de pouvoir diffuser ces sonneries... Cet achat devra être programmé dans le budget du collègue...

### **Passage des agents dans les classes.**

Afin de sensibiliser les élèves sur les dégradations répétées, les salissures récurrentes et sur leur travail quotidien, les agents passeront dans les classes au cours des mois de janvier et de Février. Les agents ont, certes, un travail d'entretien quotidien à réaliser mais leurs tâches sont fortement rendues difficiles par le comportement désastreux de quelques collégiens. Le but de cette rencontre, de 30 minutes, en classe est de faire prendre conscience, aux élèves, que la dégradation de notre lieu de vie et de travail, notre collège donc, n'apporte rien de positif à qui que ce soit et que cela perturbe grandement le travail de ces adultes.

### **Le nouveau club « Ludothèque de Molière ».**

La nouvelle ludothèque du collège semble plaire aux élèves, de par la meilleure qualité des jeux choisis par quelques élèves passionnés et Mélanie Belliard, surveillante, par rapport à ceux qui étaient proposés par la ludothèque de Mazé. Ces jeux ont été achetés par le FSE du Collège.

Ce club fonctionne le lundi et le vendredi de 12 à 13 h. Les délégués ne pensent pas qu'il faille étendre l'ouverture de ce club aux autres jours de la semaine. Par contre, il pourrait être intéressant de l'ouvrir, un de ces deux jours, de 13 à 14h. A voir à la rentrée 2017...

### **Soucis avec les transports scolaires.**

Selon les élèves consultés par les délégués, les cars n° 1, 3, 4, 5, 7 et 8 arrivent en retard le matin très régulièrement ; et le n° 6, de temps à autre, aussi... Les élèves transportés n'ont pas le temps nécessaire pour passer à leurs casiers respectifs afin de récupérer ou de déposer des affaires scolaires. Le mercredi, certains cars arrivent trop en avance, en particulier celui qui arrive à 7h30 ; toutefois pour ce dernier, le Conseil Départemental avait prévenu en début d'année de ce dysfonctionnement qui ne se réglera, malheureusement, pas avant la rentrée scolaire prochaine.

Les cars n° 3 et 4 démarrent souvent avant que les élèves ne soient assis ou attachés par leurs ceintures de sécurité, ce qui va, bien évidemment, à l'encontre des règles de sécurité.

Le car n°8 passe régulièrement soit avec 20 minutes d'avance soit avec 20 minutes de retard.

Mme Mignon et M.Rablot restent vigilants quant à ces soucis et prendront contact avec le Conseil Départemental du Maine et Loire, qui est le grand organisateur et responsable des transports scolaires...

Si les parents et les élèves constatent de nouveau de tels dysfonctionnement, ils peuvent, eux aussi, prendre contact avec le Conseil Départemental.

### **Questions/avis sur le self service (service, nourriture, pichets et tables...).**

Le nouveau système de libre service au niveau du choix des entrées est fortement plébiscité par les élèves : responsabilisation et libre choix de prendre ce que l'on veut dans la quantité que l'on souhaite...

Les élèves demandent à ce que le sel soit à disposition des élèves. Mme Guiseppin répond que le sel doit être limité car il est relativement dangereux pour la santé en cas d'excès. De plus, à l'époque où le sel restait à disposition sur les tables, le contenu des salières était régulièrement versé dans les pichets d'eau... Si certains élèves sollicitent davantage de sel, il est possible d'en demander au bout de la chaîne de service, à la personne présente à cette place.

Certains élèves souhaitent des rations plus importantes que ce qu'ils ont dans leurs assiettes... Il suffit simplement de demander aux personnes qui sont au service des plats chauds, un petit rajout de nourriture dans leur assiette et cela sera fait.

Il est à noter qu'il y a souvent plus de choix à 12h qu'au service de 13h. A midi, il reste parfois des entrées ou des desserts de la veille et à 13h, les plats qui ont eu le plus de succès sont parfois en nombre très restreint voire ont totalement été servis... Difficile de prévoir ce qui va plaire aux élèves pour en faire en plus grand nombre et impossible de tout produire en très grande quantité car on risquerait d'être obligé de jeter énormément de nourriture.

Des délégués évoquent un manque de pichets sur les tables du self. Mme Guiseppin rappelle qu'il y a un pichet prévu par table... Mais certaines tables monopolisent, deux voire trois pichets... Aux élèves de régler ce problème et d'aller chercher les pichets en supplément sur certaines tables. Il serait inadéquat d'acheter une multitude de pichets alors que ce problème reste à la portée de la capacité de résolution des élèves...

Il est demandé s'il est possible de déjeuner dehors lors des beaux jours printaniers ou estivaux. Le Principal rappelle qu'en terme d'hygiène, cela reste strictement impossible car la nourriture servie aux élèves doit l'être dans un cadre parfaitement propre et décontaminé. Ce qui ne serait pas le cas avec des tables, des chaises et des collégiens qui se trouveraient sur l'herbe, dans la terre ou sur le bitume. Comment imaginer, aussi, la sortie et le retour des tables et des chaises dans le self ?

### **Utilisation des téléphones portables sur la cour.**

Le Règlement Intérieur (voté en Conseil d'Administration tous les ans par les élèves, les parents et les professeurs) interdit l'utilisation des téléphones portables dans tout l'établissement, donc y compris sur la cour ou au foyer des élèves. Ces lieux réservés aux élèves ne peut se soustraire à la Loi générale du collège.

De plus, le collège se doit de contrôler tous les contenus des ordinateurs qui sont accessibles aux élèves sur son périmètre. Or la quasi-totalité des téléphones sont désormais en lien direct avec Internet et nous ne pouvons, nous adultes, contrôler ce que les élèves consultent avec leur smart phone. Il est donc normal que l'accès à ces outils multimédias soit interdit dans l'enceinte d'un collège.

Si toutefois, une urgence se manifeste, les élèves peuvent utiliser leurs téléphones en vie scolaire ou à l'accueil du collège

### **Soucis avec les casiers à réparer.**

De très nombreux casiers destinés aux élèves (environ une trentaine) sont fortement abîmés... Serrures qui en bloquent l'ouverture, ou au contraire qui ne la condamnent plus, portes dessoudées ou tordues, rivets disparus... Les travaux de réparation devraient avoir lieu en Janvier afin que les élèves concernés par ces casiers, puissent de nouveau les utiliser...

### **Le garage à bicyclettes.**

Les délégués ont relevé une certaine usure au niveau des plaques de plastique du garage qui protègent les bicyclettes. Il apparaît quelques trous au sein de ces plaques, ce qui induit des soucis d'étanchéité pour le rangement des vélos.

### **Nettoyage des toilettes garçons.**

De nombreuses salissures ( terre, papier, eau...) sont constatés sur le sol ainsi que sur les murs mais aussi dans certaines cabines... De rares élèves se comportent particulièrement mal et dégradent ce lieu d'intimité, mais de très nombreux autres élèves regardent ces collégiens dégrader sans intervenir, ni leur dire quoique ce soit afin de les stopper ... Difficile ainsi de réguler ces problèmes sauf à y installer un adulte en permanence (ce qui reste bien entendu impossible dans un lieu d'intimité destiné à des adolescents).

Quelques élèves ont été surpris à commettre quelques dégradations en ce début d'année civile : ils ont été directement exclus pour une journée de l'établissement par l'équipe de direction à la demande de la vie scolaire...

Mme l'Intendante nous avertit que l'organisation du nettoyage des toilettes va changer d'horaires, afin d'encre mieux satisfaire aux exigences de nettoyage... Il est aussi possible qu'un tapis soit installé à l'entrée des toilettes afin de limiter les entrées de terre.

Mme Guiseppin souhaite aussi organiser un concours d'affiches de sensibilisation afin de maintenir la propreté dans les toilettes... A suivre, donc...

### **La collecte de bouchons au sein de notre collège.**

Depuis quelques années scolaires, trois petits bidons blancs posés les uns sur les autres, créent une petite colonne de récupération de bouchons en plastique dans le hall d'entrée du collège... Une association gérée par une maman d'élève s'occupe de collecter ces bouchons qui sont, par la suite, revendus à une entreprise de recyclage de plastique. L'argent ainsi récupéré permet d'acheter et de donner, à des enfants et des adultes handicapés, des chiens spécialement éduqués et entraînés pour leur apporter de l'aide (prendre des objets, ouvrir une porte, apporter un téléphone, aider les personnes dans les magasins, accompagner les enfants dans les collèges, au lycée ...). Chiens exceptionnels mais d'un coût très élevé.

Ainsi le collège, pour aider cette association de bénévoles, a donné son accord pour recevoir ces petits bidons de collecte.

Merci aux élèves qui voudront bien ramener leurs bouchons collectés chez eux afin d'aider les personnes handicapées dans l'acquisition de ces chiens d'exception.

**Merci aussi aux élèves qui ne se sentent pas concernés par cette action, de respecter les bidons, de ne pas s'asseoir dessus ou de ne pas jouer avec ces derniers.**

Secrétaires de séance : Bastien Freitas Dos Santos et Philippe Chamailard.